

Conseil municipal du mardi 5 février 2019

Débat d'orientation budgétaire 2019

Rapport de présentation



RAPPORT POUR LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
I. L'environnement financier des collectivités locales.....	4
A. Rappel des profondes évolutions décidées en 2018.....	4
B. La loi de finances pour 2019.....	5
1. Le cadre général	5
2. Les mesures relatives aux finances communales en continuité avec les mesures annoncées lors de la loi de programmation 2018-2022	6
a) Stabilité des dotations.....	6
b) Renforcement de la péréquation	6
c) Poursuite de la réforme de la TH.....	6
C. L'actualisation des valeurs locatives en 2019	7
II. La situation à Villeneuve d'Ascq – Rappel des comptes administratifs antérieurs et projection 2018 ...	8
A. Dépenses de fonctionnement	8
B. Recettes de fonctionnement.....	9
C. L'autofinancement	10
D. Les dépenses d'équipement.....	10
III. Les éléments de préparation du budget 2019.....	11
A. La section de fonctionnement.....	11
1. Les recettes de fonctionnement.....	11
a) Les recettes fiscales	11
b) Les dotations d'État (DGF).....	12
c) Les autres recettes de fonctionnement	12
2. Les dépenses de fonctionnement.....	13
Données détaillées sur la masse salariale et les effectifs.....	15
B. Les données en investissement.....	17
1. La dette.....	17
2. Les dépenses d'équipement.....	19
3. Prospective financière prenant en compte le programme d'investissement	20
IV. Conclusion :.....	22
ANNEXE 1 : Éléments chiffrés détaillés se rapportant au personnel	23
ANNEXE 2 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	28

PRÉAMBULE

Chaque année le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), permet de développer les échanges en matière budgétaire en instaurant une discussion sur l'évolution de la situation financière de la ville et sur les orientations qui président à la préparation du budget annuel.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié différents éléments constitutifs du DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit maintenant que le rapport présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget doit traiter :

- des orientations budgétaires,
- des engagements pluriannuels envisagés,
- de la structure et la gestion de la dette.

En outre, pour les communes de plus de 10 000 habitants les aspects touchant à la gestion du personnel doivent faire l'objet d'une présentation détaillée.

Bien que ne présentant pas de caractère décisionnel, le DOB est une étape importante de la procédure budgétaire de la collectivité, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

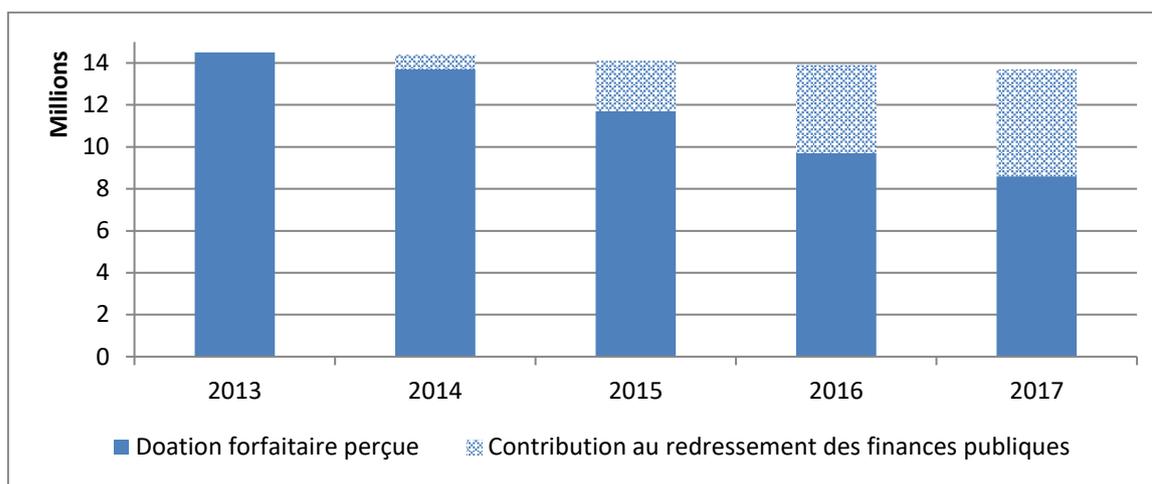
Outil d'information, il doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision objective de l'environnement économique et de la situation de la Ville, afin d'éclairer leurs choix lors du prochain vote du budget primitif.

I. L'environnement financier des collectivités locales

A. Rappel des profondes évolutions décidées en 2018

Afin de faire participer les collectivités territoriales à l'effort de redressement de finances publiques, les années 2014 à 2017 avaient été marquées par une forte diminution des concours financiers que l'État leur attribuait.

À ce titre et pendant cette période, la dotation forfaitaire de Villeneuve d'Ascq a ainsi été réduite de 5,1 M€, soit -34,9% de son montant antérieur.



L'État a mis fin à ce dispositif en 2018 en prévoyant, par contre, un encadrement et un contrôle accru de l'évolution des dépenses de fonctionnement des communes.

Cela a été fait en parallèle de la loi de finances 2018, dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques qui établit à 50Mds d'euros, dont 13Mds d'euros pour les collectivités locales, les économies demandées aux administrations.

Pour cela l'objectif d'évolution des dépenses locales a été fixé à 1,2% en moyenne, et les collectivités les plus importantes ont été invitées à signer avec l'État un contrat dans lequel elles s'engagent sous peine de sanctions à respecter pendant 3 ans un taux maximum d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement fixé individuellement.

Pour Villeneuve d'Ascq ce contrat a été signé le 28 juin 2018 et le taux annuel d'évolution défini est de 1,1% par rapport aux dépenses constatées en 2017.

Cela se traduit, en milliers d'euros, par les plafonds de dépenses suivants :

2017	2018	2019	2020
82 820,0	83 731,0	84 652,1	85 583,2

Ceci correspond sensiblement à une augmentation autorisée des dépenses de 900 000 € par an, inflation comprise.

B. La loi de finances pour 2019

Dans son ensemble, après les bouleversements opérés l'année dernière, et avant une réforme de la fiscalité locale annoncée pour le 1^{er} semestre, la loi de finances pour 2019 s'inscrit dans la continuité des mesures annoncées lors de la loi de programmation 2018-2022. Elle apporte peu de changements pour les collectivités locales mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale à venir.

1. Le cadre général

Le Gouvernement appuie la loi de finances sur des prévisions macroéconomiques qui restent globalement favorables et la prévision de croissance retenue est de 1,7 % en 2018 et 2019.

Cependant, à la suite de mouvements sociaux de fin 2018, et alors que le projet initial prévoyait un déficit de l'ensemble des administrations publiques de 2,8% du produit intérieur brut (PIB), le texte voté en lecture définitive a relevé ce chiffre à 3,2% (avec une dégradation temporaire de l'ordre de 0,9 point liée à la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en allègements généraux).

À l'issue, les chiffres repris dans la loi de finances sont les suivants :

En % du PIB	Exécution 2016	Exécution 2017	Prévision d'exécution 2018	Prévision 2019
Solde structurel (1)	-2,5	-2,3	-2,3	-2,3
Solde conjoncturel (2)	-0,8	-0,3	-0,1	0,1
Mesures exceptionnelles (3)	-0,1	-0,1	-0,2	-0,9
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-3,4	-2,7	-2,7	-3,2
Solde effectif hors mesures exceptionnelles (1 + 2)	-3,3	-2,6	-2,4	-2,2

Par ailleurs, la loi de finances est établie en prenant en compte deux éléments de conjoncture qui peuvent être soulignés :

- L'inflation
Au taux de 1,4%, elle est attendue en baisse par rapport à 2018, mais reste à un niveau plus soutenu que celui constaté sur la période 2013/2017.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
0.9 %	0.5 %	0%	0.2 %	1.0 %	1.8 %	1.4 %

- Les taux d'intérêt
Les conditions macroéconomiques et la normalisation progressive de la politique monétaire de la Banque centrale européenne ont conduit le Gouvernement à anticiper une augmentation des taux d'intérêts de 0,75% par an tout au long du quinquennat

Il s'agit là d'une prévision extrêmement prudente, deux fois supérieure à la moyenne de celle retenue par les analystes financiers.

2. Les mesures relatives aux finances communales en continuité avec les mesures annoncées lors de la loi de programmation 2018-2022

a) *Stabilité des dotations*

Comme promis en contrepartie d'un encadrement de l'évolution des dépenses des collectivités, le niveau global de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est le même qu'en 2018 (26,9 milliards d'euros en 2019).

Il s'agit là du respect de l'engagement par l'État à l'occasion de la loi de programmation 2018-2022, et de la signature des contrats qui en ont résulté.

b) *Renforcement de la péréquation*

Comme chaque année le volume de DGF consacré à la péréquation sera réévalué, mais pour un montant en diminution.

L'augmentation de l'enveloppe consacrée à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) sera ainsi limitée à 90 M€ contre 110 M€ en 2018 et 180 M€ en 2016 et 2017.

Il faut de plus noter que, comme l'année dernière, l'effort fait sur la composante péréquation de la DGF sera entièrement financée par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

c) *Poursuite de la réforme de la TH*

Votée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, la baisse de la taxe d'habitation se poursuit en 2019 (2ème baisse de 3 milliards d'euros en 2019).

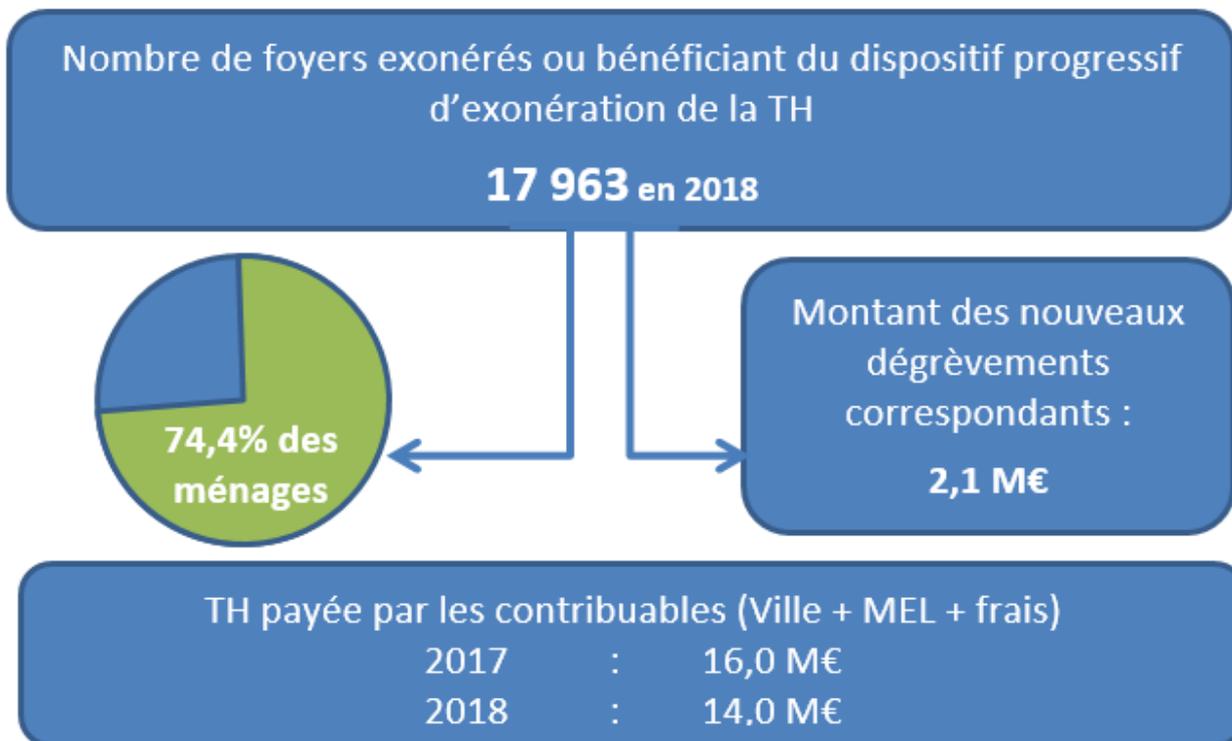
L'impact pour la ville doit rester neutre, puisque que le dégrèvement opéré est compensé par l'État.

Il n'en demeure pas moins qu'à ce jour, les incertitudes qui demeurent sur les modalités de compensation mettent les collectivités dans une situation d'insécurité financière au-delà de l'échéance 2020.

Ces incertitudes devraient être levées à l'occasion de la présentation du projet de loi portant sur la réforme de la fiscalité locale.

L'une des pistes privilégiées comporterait le transfert de la part départementale de la taxe foncière au bloc communal, mais il s'agirait là d'une disposition très insuffisante pour compenser la perte de ressources consécutive à la suppression de toute taxe d'habitation envisagée à l'horizon 2021.

À titre d'information, les conséquences pour les contribuables villeneuvois de ces dispositions en 2018 sont synthétisées ci-après.



C. L'actualisation des valeurs locatives en 2019

Locaux professionnels

Une réforme des valeurs locatives des locaux professionnels est entrée en application en 2017.

Contrairement à ce qu'elle prévoyait, leur actualisation 2018 n'a pas pu être faite en prenant en compte l'évolution tarifaire des baux. Elles ont en conséquence été revalorisées forfaitairement de 1,2% comme les locaux d'habitation.

En 2019, première année d'application des nouvelles règles, les analyses réalisées par la Commission départementale des impôts directs conduisent à une augmentation moyenne des tarifs limitée à 0,2% entre 2017 et 2019.

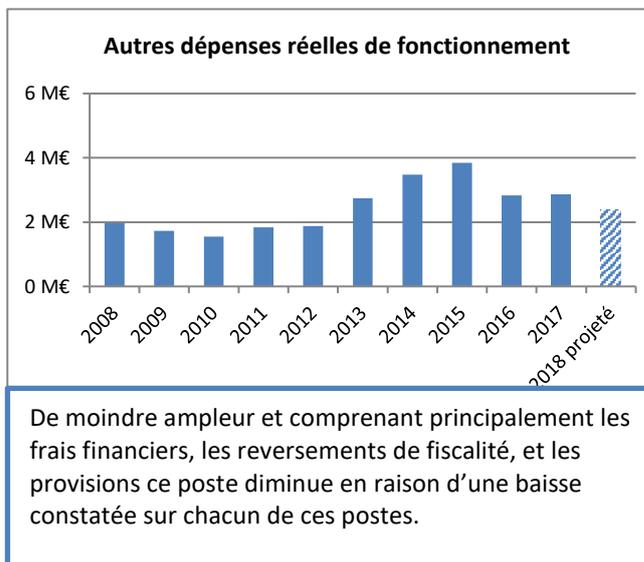
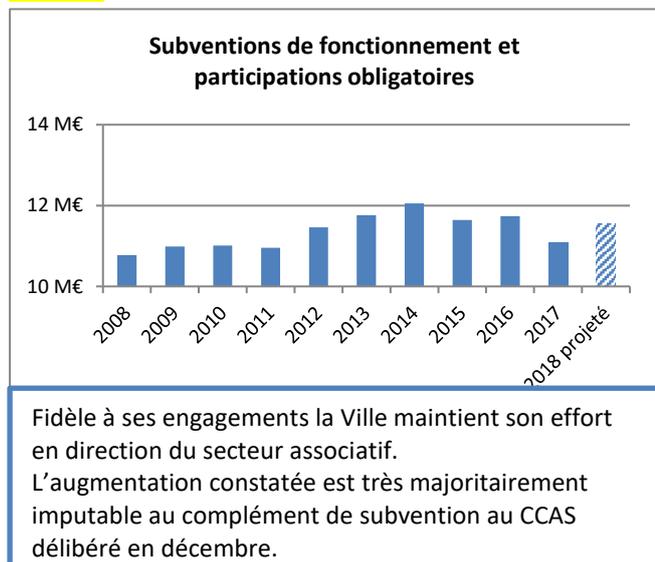
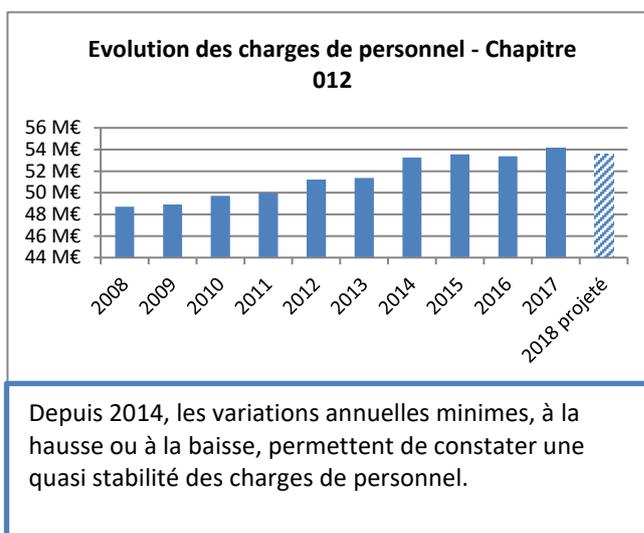
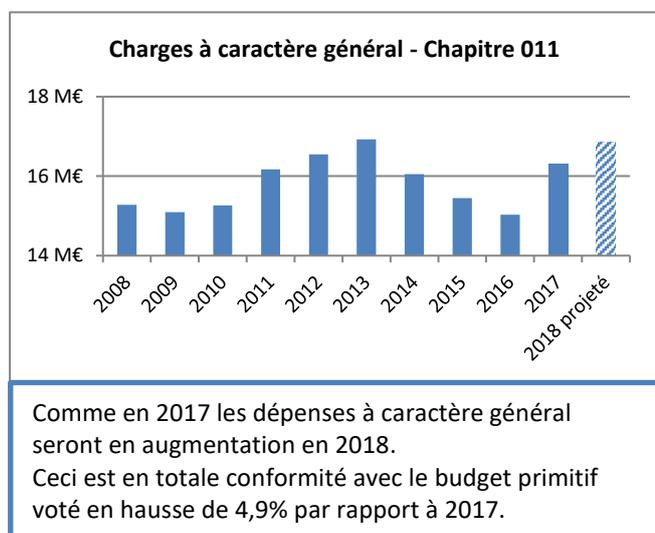
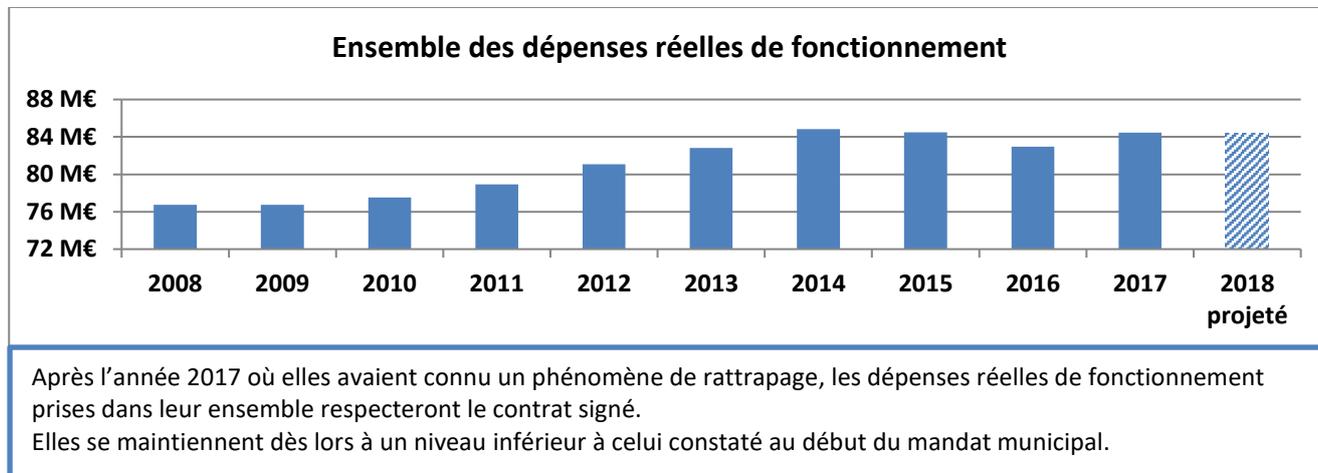
Il s'en suivra donc à une baisse moyenne de 1% par rapport à 2018.

Locaux d'habitation

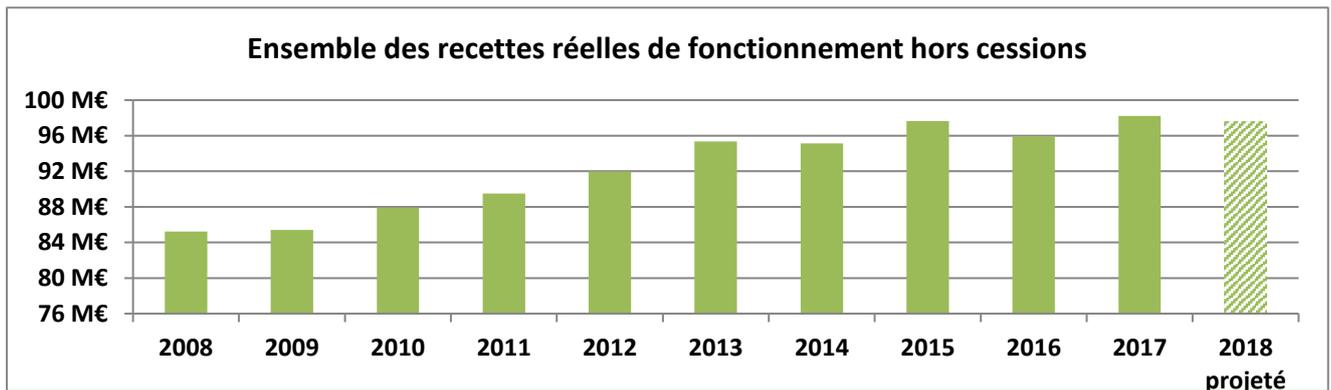
La loi de finances pour 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre N-1 à novembre N. Selon les données disponibles, elle devrait être de **2,2% en 2019**.

II. La situation à Villeneuve d'Ascq – Rappel des comptes administratifs antérieurs et projection 2018

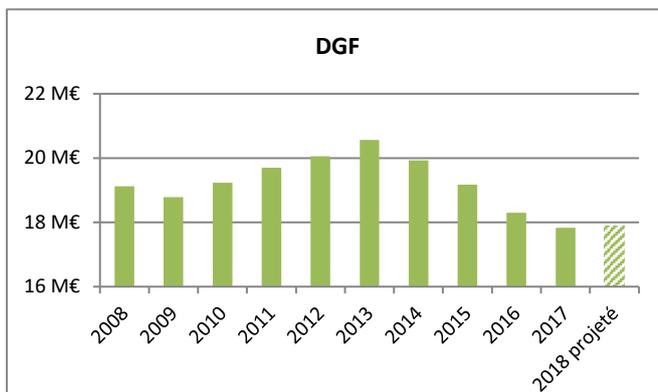
A. Dépenses de fonctionnement



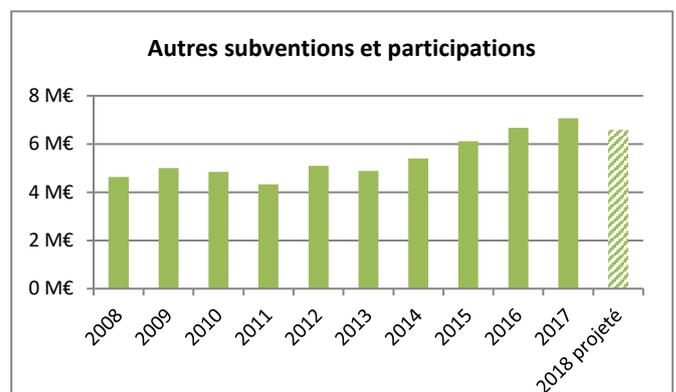
B. Recettes de fonctionnement



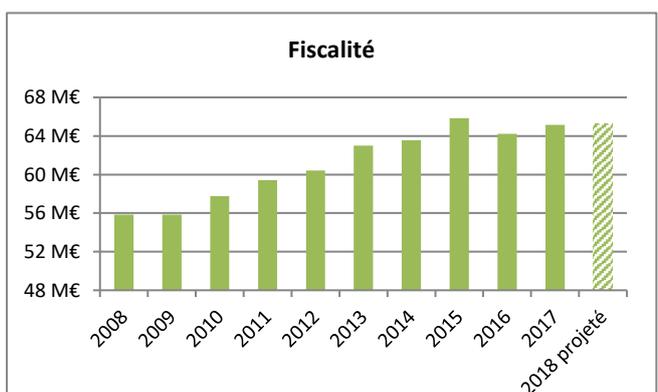
En progression forte (+1,9% l'an) jusqu'en 2013, les recettes réelles de fonctionnement ont ensuite eu tendance à se stabiliser, et ce en lien direct avec la politique de réduction de la DGF mise en place. Différents éléments favorables (Opérations de clôture de la SAEM de la Haute-Borne) avaient permis en 2017 de renouer avec une croissance voisine de 2%. En 2019 la tendance sera proche de la stabilité.



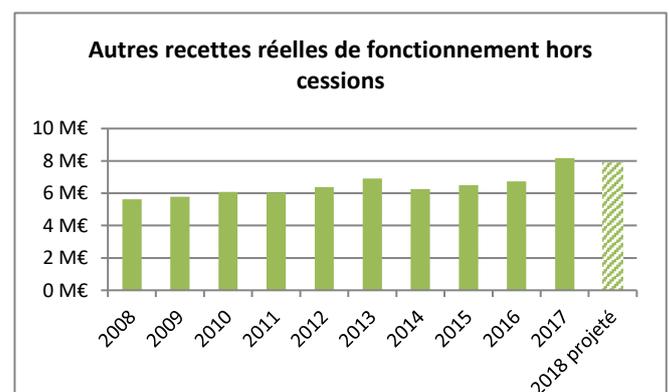
Le changement de politique opéré en 2018 apparaît très clairement sur ce graphique. Après plusieurs années de baisse régulière, la DGF globale s'est stabilisée en 2018, mais à un niveau qui reste historiquement bas.



Conformément à la prévision ces recettes seront en baisse en 2018, notamment en raison de la suppression de la dotation versée au titre des nouveaux rythmes scolaires et du caractère moins favorable de la convention signée avec le FIPHP.

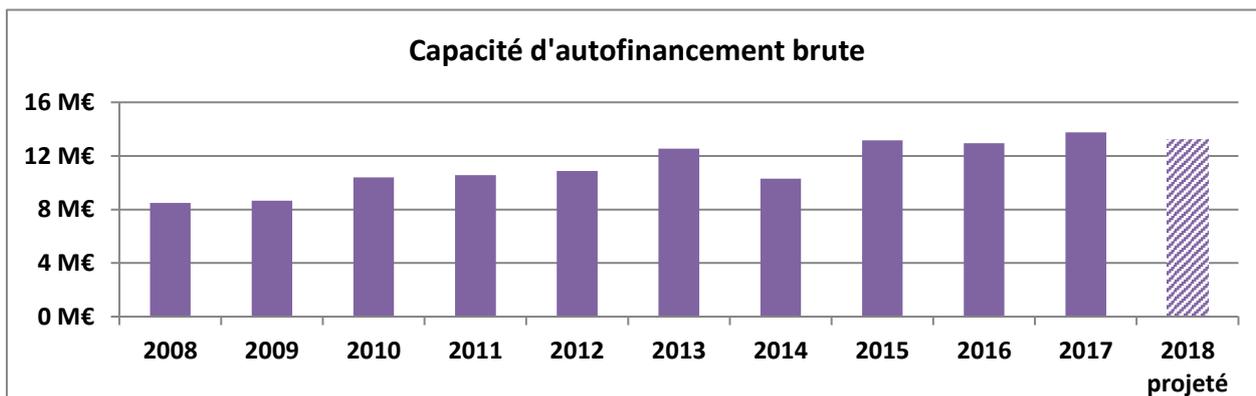


La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement qui reflète un marché de l'immobilier resté dynamique, permettra une petite augmentation sur ce chapitre dont le montant avait été anticipé en légère baisse.



Comme en 2018, des opérations comptables très spécifiques (solde du bonus de la SAEM de la Haute-Borne et clôture d'un bail emphytéotique) permettent de maintenir un produit élevé.

C. L'autofinancement

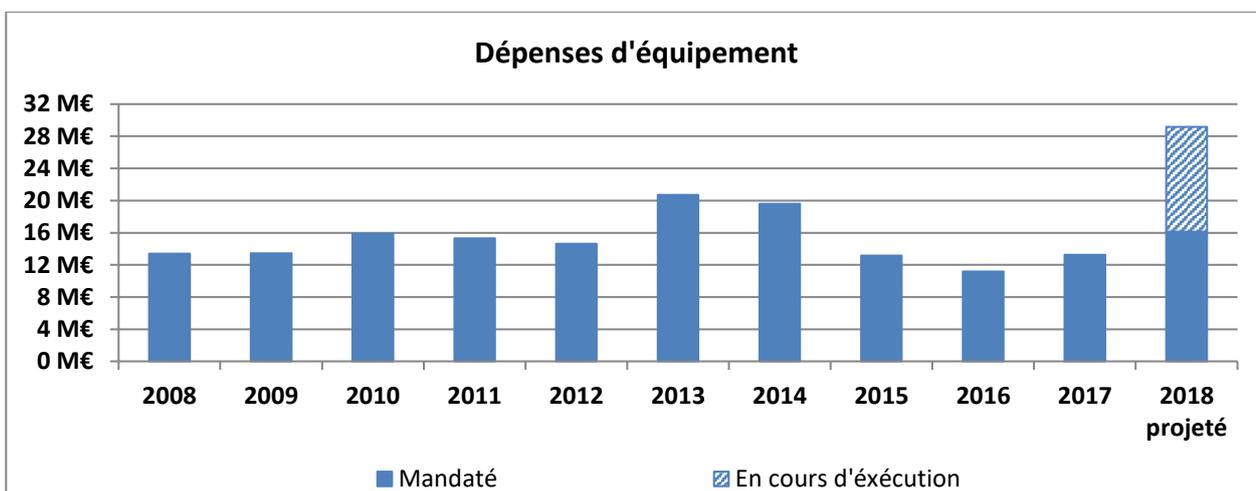


La résultante des éléments précédents mesure l'évolution de l'autofinancement qui doit permettre

- au minimum le remboursement du capital de la dette,
- en complément de développer la politique d'investissement.

En attente de réalisation des dernières écritures, les prévisions présentées ci-dessus se traduisent par un recul de 0,6 M€ de l'autofinancement brut, qui restera cependant supérieur à 13 M€.

D. Les dépenses d'équipement



Comme anticipé lors des présentations budgétaires antérieures, le montant des dépenses d'équipement poursuit sa progression.

Les dépenses mandatées en 2018 s'élèvent ainsi à 16,2 M€, troisième meilleure année sur la période reprise dans le graphique.

De plus il s'agit là pour beaucoup d'opérations pluriannuelles, pour lesquels les restes à réaliser doivent être pris en compte.

Leur montant voisin de 13 M€ cette année reflète pleinement le niveau élevé des investissements en cours.

III. Les éléments de préparation du budget 2019

A. La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

a) *Les recettes fiscales*

(1) *La fiscalité directe locale*

Les bases prévisionnelles 2019 qui ne seront pas notifiées avant le mois de mars feront comme chaque année l'objet d'un ajustement consécutif à l'évolution des valeurs locatives pour 2019.

Comme indiqué plus haut elle sera cette année très différente selon le type de locaux :

- Augmentation de 2,2% pour les locaux d'habitation
- Diminution de 1% en moyenne pour les locaux professionnels, objet de la réforme mise en application en 2017.

En application de ces dispositions et compte tenu des bases définitives 2018, le produit pris en compte pour l'élaboration du DOB est de 35,7 M€ (+ 470 000 €) calculé, à taux constants, selon les principes suivants :

- Taxe d'habitation : revalorisation de 2,2%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : revalorisation de 1,2% tenant compte du fait que la moitié des bases est issue des locaux professionnels.

À titre de référence, dans ces conditions un point de fiscalité correspond à une recette de 357 000 €.

(2) *Les dotations métropolitaines*

Au deuxième rang des ressources communales ces dotations sont issues du transfert de la taxe professionnelle à l'échelon métropolitain et constituent plus d'un quart des recettes de la ville.

Les propositions, défavorables à Villeneuve d'Ascq, qui avaient été étudiées par la MEL en 2017 ayant été abandonnées, aucune modification de leur mode de calcul n'a été opérée.

Les délibérations prises par la Mel dans son conseil de décembre confirment donc l'absence de tout dynamisme de ces ressources.

En l'absence de nouveau transfert de charge aucune évolution notable de l'attribution de compensation ou de la dotation de solidarité n'a ainsi été décidée.

(3) *Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)*

Son enveloppe est maintenant définitivement fixée à 1 milliard d'euros.

En l'absence de modification des critères de répartition, la prévision faite en 2018 (730 000 €) peut être maintenue.

(4) Les autres recettes à caractère fiscal

D'un montant total de 4 millions d'euros au budget 2018 les recettes concernées¹ ne connaîtront elles aussi que peu d'évolution.

Du fait de son transfert à la MEL toute recette relative à la taxe de séjour sera cependant exclue du budget, alors que 140 000 € (encaissement des recettes du dernier trimestre 2017) avaient été maintenus en 2018.

b) Les dotations d'État (DGF)

La prévision prendra en compte :

- le maintien des critères de calcul de la dotation forfaitaire et de son écrêtement destiné à financer les mesures de revalorisation de la péréquation.
- la pérennisation des règles de répartition de la DSU établies en 2017 et la revalorisation de son enveloppe à hauteur de 90 M€.

Sur la base de ces éléments la prévision s'établit comme suit :

En milliers d'euros	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP 2019 / CA 2018	Pour mémoire CA 2018/CA 2017
Dotation forfaitaire	8 290	8 351	8 260	-91	- 248
DSU	9 276	9 268	9 548	+ 280	+ 342
DNP	312	281	253	-28	-31
Total DGF	17 878	17 900	18 093	+ 161	+ 63
				+ 0,9%	+ 0,35%

Au total, les prévisions faites à ce jour conduisent à évolution voisine de 1% de la DGF que percevra la Ville en 2019.

c) Les autres recettes de fonctionnement

À la date de rédaction de ce document, le niveau d'évolution plus précis des participations de la CAF à l'issue du contrat enfance/jeunesse 2015/2018 reste à établir.

Sous cette réserve les motifs de variation de ces recettes sont mineurs, le principal étant la prise en compte en 2018 la cession de certificats d'économie d'énergie, recette exceptionnelle inscrite pour un montant de 190 000 €.

Par ailleurs, à périmètre constant, les produits des services devraient être reconduits pour leurs montants réalisés en 2018.

À l'issue, toutes recettes réelles de fonctionnement confondues, les hypothèses budgétaires en cours de validation conduisent à la prise en compte d'une augmentation des recettes de BP à BP comprises entre 0,5% et 0,8%

¹ Pour l'essentiel : Taxe sur la consommation finale d'électricité, Taxe sur la publicité, Droits de mutation

2. Les dépenses de fonctionnement

2019 sera la deuxième année couverte par le « contrat de maîtrise de la dépense publique » signé avec l'État.

Le compte administratif 2018 montrera que la première année de ce contrat a été parfaitement respectée

Il s'agit là d'une contrainte d'autant plus forte que le montant de dépenses autorisées ne tient pas compte de l'inflation qui devrait être supérieure à 3% entre 2017, année de référence, et 2019.

Ainsi, le montant maximum de dépenses prévues au contrat se traduit de fait par une baisse en euros constants des dépenses qui devront être réalisées.

Il s'agit d'une contrainte qui a été prise en compte dans le cadrage du budget en cours de préparation, mais qui est d'autant plus sévère que :

- La Ville a déjà depuis de nombreuses années fait d'importants efforts pour limiter l'évolution de ses dépenses
 - Charges à caractère général plus faibles en 2017 qu'elles ne l'étaient en 2012
 - Charges de personnel limitées à +1% en moyenne sur la même période et prenant en compte la création du service municipal des aînés et le renforcement de la police municipale
- La part des énergies est beaucoup plus importante dans les charges de gestion courantes de la Ville (> 20%) que ne l'est sa pondération dans le calcul de l'inflation générale calculée par l'INSEE ($\pm 8\%$).
 - Taux d'inflation global INSEE novembre 2018 : 1,8%
 - Taux d'inflation des énergies INSEE novembre 2018 : 11,2%

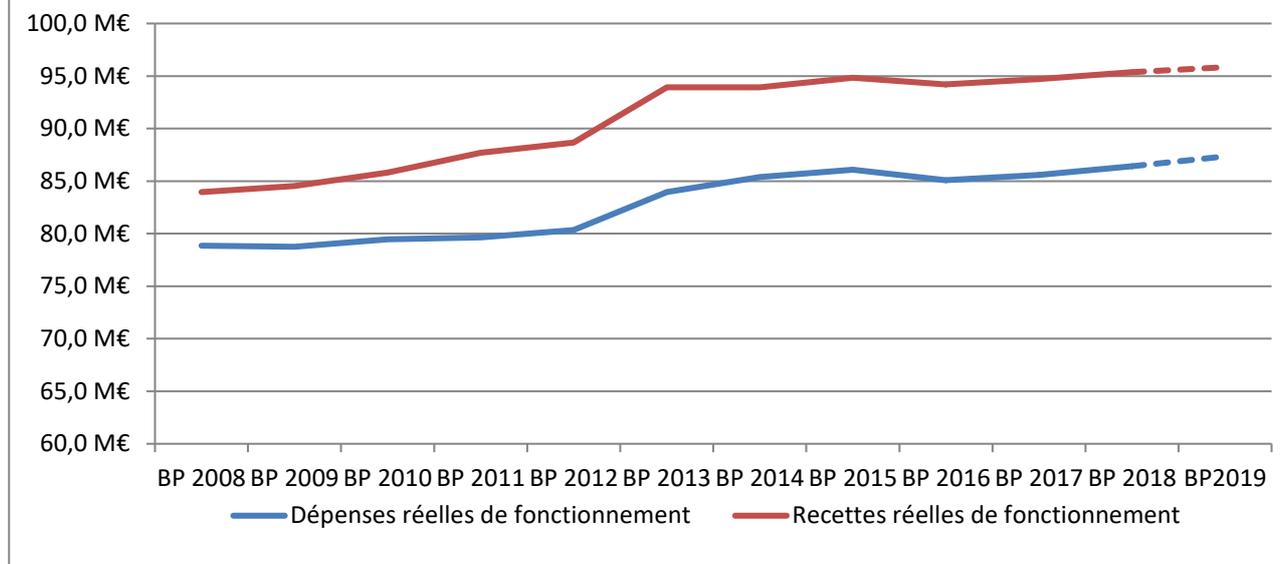
Le travail de préparation du budget 2019 est donc mené dans un cadre extrêmement complexe, mais la Ville n'entend cependant pas remettre en cause les principes qu'elle a mis en avant pendant ce mandat municipal visant à ne remettre en cause ni le niveau de service offert à la population, ni son soutien au monde associatif Villeneuvois.

Dès lors, à l'exception des augmentations de budget rendues indispensables pour des raisons externes comme ce sera le cas pour les dépenses relatives aux énergies, ou pour les révisions de prix des marchés en cours ou à reconduire, les autres dépenses prises d'ans leur ensemble ne connaîtront pas de hausses significatives.

Il s'agira donc sur ce point d'équilibrer crédits à la hausse et à la baisse pour permettre au budget 2019

- de répondre aux objectifs visés et aux contraintes subies,
- de respecter totalement la sincérité exigée par les règles budgétaires et comptables, auxquelles la Ville n'entend pas déroger.

Evolution comparée des dépenses et recettes de fonctionnement



Avant les arbitrages qui seront rendus pour l'élaboration définitive du budget primitif 2019, le détail des crédits sollicités est le suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Charges à caractère général	17,5 M€	17,1 M€	16,5 M€	17,0 M€	17,9 M €	18,9 M€	5,6%
Charges de personnel	53,0 M€	54,0 M€	54,4 M€	55,0 M€	55,1 M€	55,1 M€	0,1%
Atténuation de produits	0,9 M€	1,3 M€	0,7 M€	0,8 M€	0,9 M€	0,9 M€	0,9%
Charges de gestion courante	12,4 M€	12,3 M€	12,2 M€	11,5 M€	11,6 M€	11,7 M€	1,4%
Charges financières	1,4 M€	1,3 M€	1,1 M€	1,0 M€	1,0 M€	0,9 M€	-7,6%
Charges exceptionnelles	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,2 M €	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
	85,4 M€	86,1 M€	85,1 M€	85,6 M€	86,4 M€	87,6 M€	1,3%

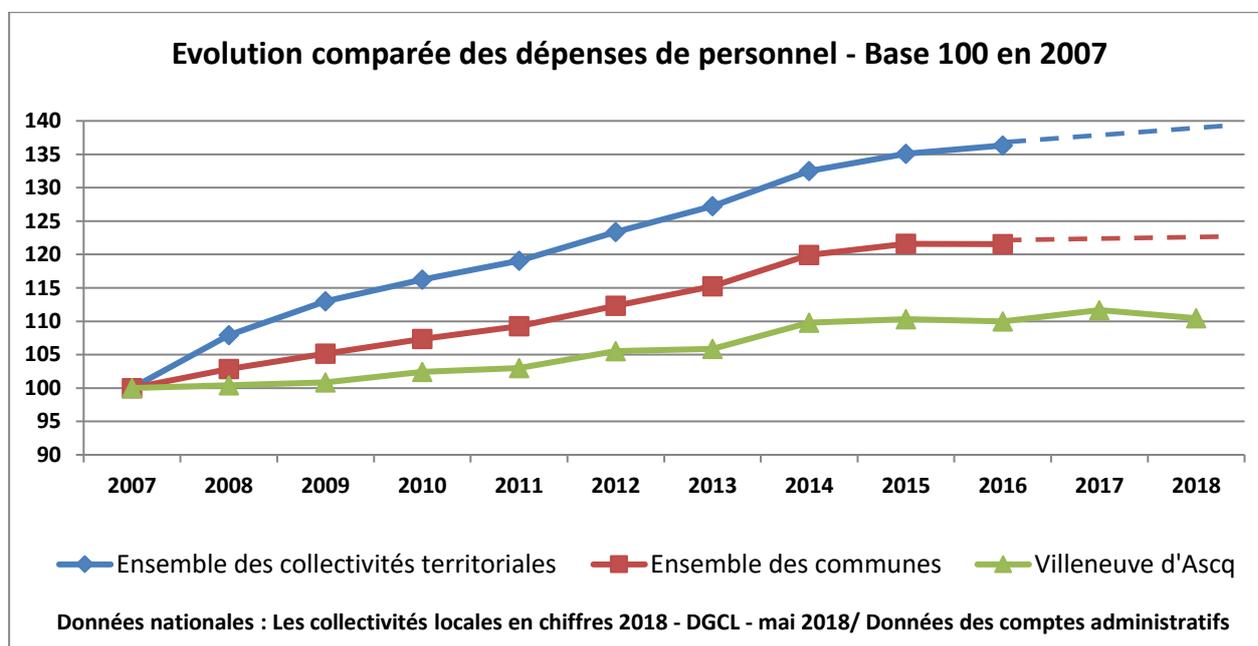
Ces arbitrages devront permettre de satisfaire à l'objectif fixé par la contractualisation soit, en prenant en compte le taux de de réalisation habituellement constaté des dépenses de fonctionnement, de limiter le volume budgétaire ci-dessus d'un montant voisin de 0,2 M€.

Il convient de souligner qu'avant ces derniers arbitrages, l'évolution du budget se limite en moyenne annuelle à 0,5% depuis 2014.

Données détaillées sur la masse salariale et les effectifs

S'agissant du poste le plus important du budget communal, un effort constant est porté sur l'évolution de l'effectif et sur les dépenses qui s'y rapportent.

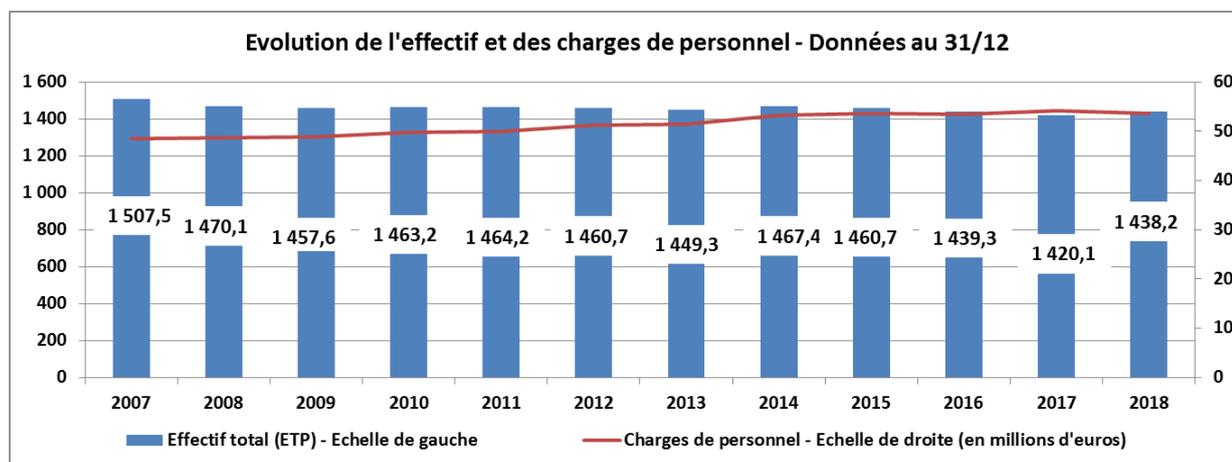
Cet effort est mis en évidence de manière claire par la comparaison de l'évolution des dépenses de personnel sur longue période, notamment au regard celle se rapportant à l'ensemble des communes



Ceci résulte de l'analyse précise des besoins réalisée avant tout recrutement et de l'étude systématique des possibilités de réorganisation menées dans ce cadre.

Les données observées au 31 décembre montrent que l'effectif total retrouve son niveau de fin 2016 après avoir fait apparaître en 2017 un chiffre plus faible en raison

- du taux de vacances important existant à cette date.
- des recrutements opérés pour renforcer la police municipale les ASVP



Les éléments chiffrés détaillés se rapportant au personnel sont repris en annexe du document

Les principales évolutions relatives aux dépenses de personnel pour l'année 2019.

Comme en 2018, les crédits destinés à financer les dépenses de personnel ouvertes au budget 2019 seront sans évolution sensible (0,1% à ce stade de la préparation) par rapport à ceux votés l'année précédente.

Ils prennent en compte l'ensemble des paramètres conjoncturels ou structurels connus à ce jour dont les principaux sont détaillés ci-dessous

- Absence de toute revalorisation du point d'indice, après les deux revalorisations de 0,6% opérées en juillet 2016 et février 2017
- PPCR 275 000 €
 - Une partie des accords sur les parcours professionnels les carrières et les rémunérations (PPCR) qui avaient fait l'objet d'un report d'un an sont applicables en 2019.
- GVT 255 000 €
 - Le glissement vieillesse technicité est limité à 0,65% en raison des conséquences du PPCR sur le déroulement des carrières.
- SMIC 100 000 €
 - Le salaire de base défini dans le cadre du PPCR étant supérieur au smic mensuel, l'impact porte sur les vacataires
- Élections européennes 25 000 €
- Poursuite de la diminution du nombre de contrats aidés - 190 000 €
- Primes - 200 000 €
 - Effets de la délibération de mai 2018 fixant le retrait des primes en cas de CLM, CLD notamment
- Validation de services de non titulaires - 200 000 €
 - Fin d'un dispositif qui générerait d'importantes dépenses au titre des cotisations retraite
- Heures supplémentaires - 20 000 €

B. Les données en investissement

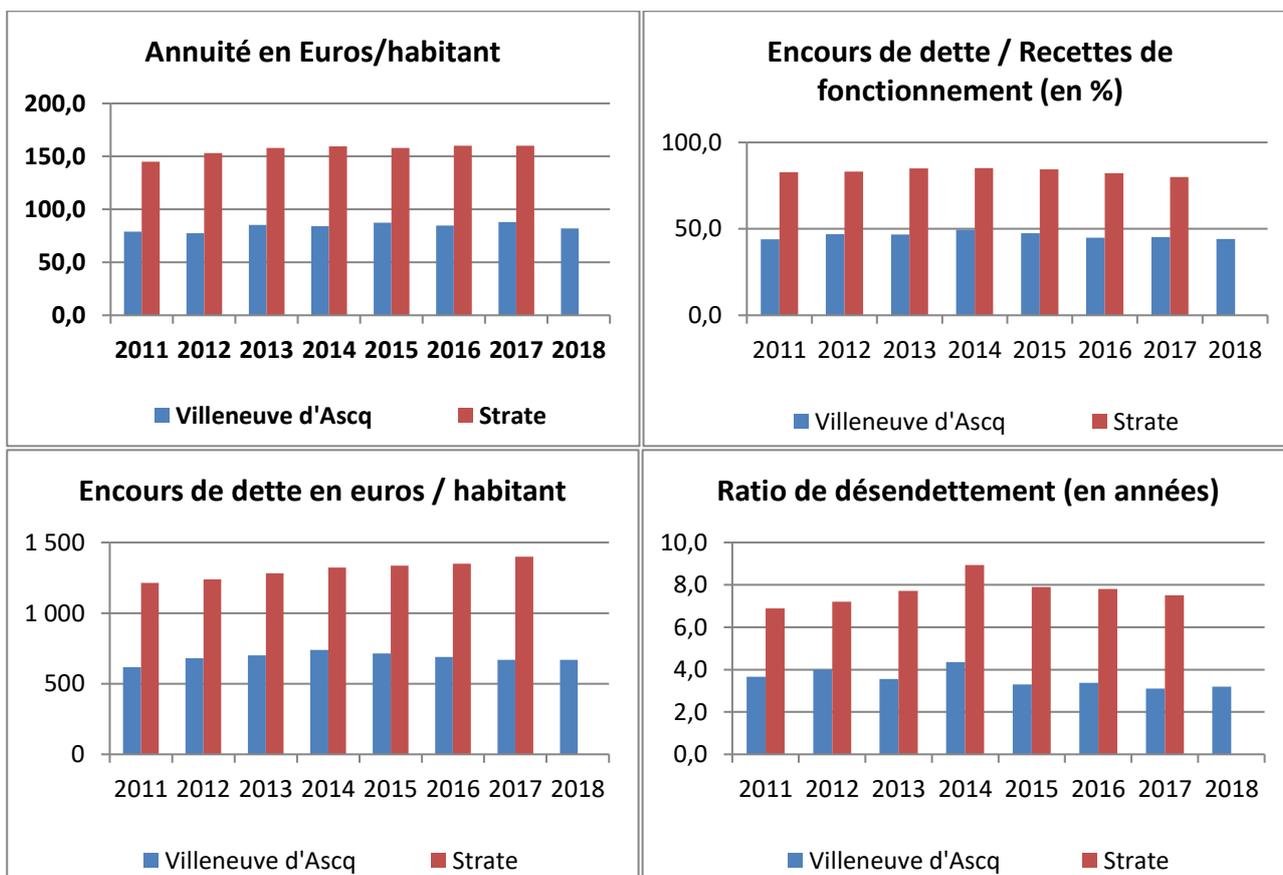
1. La dette

La situation villeneuvoise en matière d'emprunt reste très favorable.

Résultant de la volonté permanente de privilégier l'autofinancement, elle permet à la Ville

- de bénéficier de conditions de financement extrêmement satisfaisantes lors des consultations bancaires qu'elle réalise,
- de limiter le poids des annuités dans l'équilibre global du budget,
- de disposer d'une réelle marge de manœuvre, et de garder une véritable capacité à utiliser l'endettement comme levier de financement des dépenses d'équipement.

Comparativement aux villes de la même strate (50 000 / 100 000 habitants) les principaux éléments d'analyse de la dette restent sans équivoque :



Synthèse de la dette au 31 décembre

²³	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle (5)	Durée de vie moyenne (6)
31/12/2018	42 473 609 €	2,00%	9 ans 7 mois	5ans 2 mois
31/12/2017	42 703 894 €	2,15%	9 ans 10 mois	5 ans 4 mois
31/12/2016	44 344 042 €	2,28%	10 ans 2 mois	5 ans 7 mois
31/12/2015	46 283 716 €	2,43%	10 ans et 5 mois	5 ans et 9 mois
31/12/2014	46 407 556 €	2,69%	11 ans et 1 mois	6 ans et 2 mois

La dette villeneuvoise ne comporte en outre aucun emprunt structuré.

Classée entièrement dans la catégorie de risque minimum dans la grille de référence elle est contractée pour :

- 57,0% à taux fixe,
- 41,0% à taux variable,

En 2019 le montant à consacrer au remboursement du capital emprunté sera en augmentation d'un montant proche de 300 000 € puisqu'aucun emprunt ancien important n'a été clôturé en 2018, et que 2019 sera la première année de remboursement des emprunts encaissés en 2018.

Amortissement des emprunts contractés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Emprunts encaissés antérieurement à 2014	4 010 000	4 011 000	3 725 000	3 866 000	3 260 000	3 283 000
Emprunts encaissés en 2014	0	269 000	325 000	331 000	337 000	344 000
Emprunts encaissés en 2015 (Y compris préfinancement FCTVA)	0	50 000	800 000	800 000	200 000	200 000
Emprunts encaissés en 2016	0	0	0	193 000	193 000	193 000
Emprunts encaissés en 2017	0	0	0	60 000	240 000	240 000
Emprunt encaissé en 2018						267 000
	4 010 000	4 330 000	4 850 000	5 250 000	4 230 000	4 527 000

Capacité pour la ville d'emprunter sans augmentation de son endettement entre 2016 et 2019 : 14 M€

En prenant en compte le programme d'investissement prévu, et avant arbitrages définitifs, le besoin de financement de la commune en 2019 (emprunts nouveaux – remboursements) est évalué à 7,5 M€

Si la totalité de ce besoin de financement est effectivement contracté, le ratio de désendettement resterait limité à 4 ans environ.

² Durée de vie résiduelle moyenne : durée moyenne restant avant l'extinction totale de la dette

³ Durée de vie moyenne : durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette.

2. Les dépenses d'équipement

De ce qui précède, il ressort que la capacité d'investissement de la Ville restera intacte en 2019 et que la Ville sera en pleine capacité de poursuivre le programme engagé.

La Ville continuera pour cela à s'appuyer sur les forces que sont la préservation de ses capacités d'autofinancement et de recours à l'emprunt.

Le document en annexe 2 détaille la programmation de ces investissements telle qu'elle se présente dans le cadre de la préparation du budget 2019.

Ainsi qu'il y est indiqué, pour la tranche 2019 de ces dépenses les crédits à ouvrir s'élèvent à 27,7 M€ avant arbitrages à intervenir lors de la finalisation du budget primitif. Elles se détaillent comme suit (en milliers d'euros).

Les programmes pluriannuels

Opération			2019
2016-06	Quartier du Pont de Bois	Aménagement des espaces	1 000
2016-01	Centre Ville		1 500
2016-10	Vidéoprotection	2ème tranche	1 050
2016-02	GS Pont de Bois		2 620
2016-03	GS Nord	Achat du terrain	670
2015-02	GS T. Lautrec		750
2018-01	Plan numérique dans les écoles	Matériel et cablage	250
2017-01	Astropole du Héron		1 000
	Rose des vents		600
2016-04	Stade Théry		60
2017-03	Palacium	Extension	2 670
2016-05	Stade Beaucamp		2 000
2018-02	Opérations immobilières	locaux Mercury et CTM	975
	Centre social		1 350
	Total opérations pluriannuelles		16 495

Opérations annuelles récurrentes

		2019
Travaux d'accompagnement des opérations MEL	Voirie	200
	Éclairage public	450
Travaux d'éclairage public		600
Aires de jeux		200
Plateaux sportifs		100
Enveloppes pour programmes annuels	Besoins patrimoniaux	5 200
	Travaux d'aménagement	300
	Équipements et matériels	1 800
ADAP		1 280
	Total opérations annuelles	10 130

Opérations diverses

		2019
Dossiers à programmer		
GS Bossuet		100
Ferme Saint-Sauveur	Sécurisation et structuration	500
Crédits d'études	Opérations diverses	290
Opérations ponctuelles		
Parc Decugis/Tilleuls	Rénovation	120
Jardins familiaux	Van Gogh vétérans	100
Cimetière d'Ascq	Nouvelle allée pour caves urnes	13
Total		1 123

3. Prospective financière prenant en compte le programme d'investissement

Le programme d'investissement détaillé en annexe 2 prévoit les dépenses suivantes

	2019	2020	2021	2022	Total 2019 / 2022
Opérations pluriannuelles	16 495	17 765	16 105	14 100	64 465
Programmes annuels récurrents	10 130	9 530	9 530	9 530	38 720
Dossiers à programmer	890	3 010	8 300	2 000	14 200
Opérations ponctuelles	233				233
TOTAL	27 748	30 305	33 935	25 630	117 618

Il convient de vérifier que programme est en adéquation avec les capacités financières de la Ville, et donc de mesurer son impact sur les différents indicateurs qui en sont le reflet :

Épargnes brute et nette
Niveau de l'endettement
Capacité de désendettement
Niveau du fonds de roulement en fin de période

Le tableau de financement qui suit prend pour hypothèses

- Une croissance de 0,7% des recettes de fonctionnement hors cessions
- Une croissance de 1,1% des dépenses de fonctionnement à laquelle s'ajoute les intérêts sur les emprunts nouveaux
- Un endettement contracté sur 15 ans et au taux de 1,2%
- Des recettes de FCTVA égale à 16% des dépenses d'équipement n-1
- L'échéancier d'encaissement des subventions conforme à celui annexé, soit

	2019	2020	2021	2022	Total 2019 / 2022
Total	2 734	4 503	4 503	6 436	18 177

Le tableau financier qui résulte de ces éléments s'établit ainsi :

Tableau de financement des investissements 2019/2022				
En millions d'euros	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement (1)	99,6	99,7	100,4	101,1
dont cessions(1')	0,6	0,2	0,2	0,2
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts des nouveaux emprunts	85,8	86,7	87,7	88,6
Intérêts des nouveaux emprunts		0,1	0,3	0,4
DRF totales (2)	85,8	86,8	87,9	89,0
Epargne brute (4) = (1) - (1') - (2)	13,2	12,6	12,3	11,9
Remboursement en capital de la dette au 31/12/2018	4,5	4,5	4,5	4,5
Remboursement en capital de la dette nouvelle		0,8	1,6	2,5
Total du remboursement de dette (5)	4,5	5,3	6,1	7,0
Epargne nette = (4) - (5)	8,7	7,4	6,1	4,8
FCTVA	2,3	4,4	4,8	5,4
Emprunt	12,0	12,0	13,5	9,0
Subventions	1,1	4,5	4,5	6,4
Autres recettes	4,8	4,3	3,9	3,5
Total des recettes réelles d'investissement (6)	20,2	25,2	26,7	24,3
Dépenses d'équipement	27,7	30,3	33,9	25,6
Remboursement en capital	4,5	5,3	6,1	7,0
Autres dépenses	4,8	4,3	3,9	3,5
Total des dépenses réelles d'investissement (7)	37,1	39,9	44,0	36,2
Fonds de roulement de début d'exercice	16,7	13,7	11,9	7,1
Résultat de l'exercice = (1) - (2) + (6) - (7)	-3,0	-1,8	-4,8	0,2
Fonds de roulement en fin d'exercice	13,7	11,9	7,1	7,4
en nombre de jours des DRF	58	50	30	30
Dette en capital en début d'exercice	42,5	49,9	56,7	64,0
Dette en capital en fin d'exercice	49,9	56,7	64,0	66,0
Capacité de désendettement (en années)	3,8	4,5	5,2	5,6

Il permet de constater que la Ville ne remet pas en cause ses équilibres fondamentaux en prévoyant la réalisation de ce programme.

En effet,

- le levier de l'emprunt doit bien sûr être activé, mais le niveau d'emprunt par habitant reste en fin de période voisin de 1 000 € par habitant, alors que le niveau 2017 pour la strate est voisin de 1 400 €
- l'allongement de la capacité de désendettement reste limitée, puisqu'elle s'établit à 5,6 ans quand la limite fixée pour les communes lors de la contractualisation est de 12 ans
- l'épargne nette reste nettement positive et voisine de 5 M€
- le fond de roulement en fin de période permet d'assurer un mois de dépenses réelles de fonctionnement, ce qui est la norme communément acceptée.

IV. Conclusion :

Nous sommes obligés de constater qu'une nouvelle fois le budget communal doit être établi dans un contexte qui présente un grand nombre d'incertitudes et une complexité croissante

- La baisse des dotations est moindre aujourd'hui, mais il n'en demeure pas moins que nous devons encore supporter le manque à gagner cumulé les années précédentes, sans certitude sur ce qui se passera les années prochaines
- Les contours de la réforme fiscale annoncée restent extrêmement flous et personne ne peut dire si elle préservera l'autonomie financière qui reste aux communes
- Les contraintes imposées par la contractualisation se révèlent extrêmement fortes et injustes.

2019 sera la dernière année budgétaire de l'actuel mandat municipal et dès lors différentes options sont ouvertes.

La première consisterait à terminer ce qui est engagé et à valider que le bilan en fin de mandat respecte le programme municipal pour 2014/2020.

La deuxième option serait, dès à présent, d'anticiper pour s'engager sans retard pour la période 2020/2026

- en redéfinissant les politiques publiques menées
- en renforçant les actions dans le domaine du développement durable
- en mesurant les enjeux financiers que ceci impliquerait dans le cadre imposé de la contractualisation

Ce pourrait être une manière de répondre, à notre mesure, à la véritable colère populaire qui s'exprime aujourd'hui.

Au-delà, la troisième option serait de se poser la question de la possibilité réelle de faire face aux contraintes imposées par la contractualisation.

Ne vaut-il pas mieux s'en affranchir si cela est indispensable pour répondre aux besoins de services publics exprimés par la population villeneuvoise ?

Les arbitrages à rendre sont complexes et ce sera l'enjeu de ce dernier budget du mandat de les faire en mesurant toutes leurs implications pour la Ville et surtout pour sa population

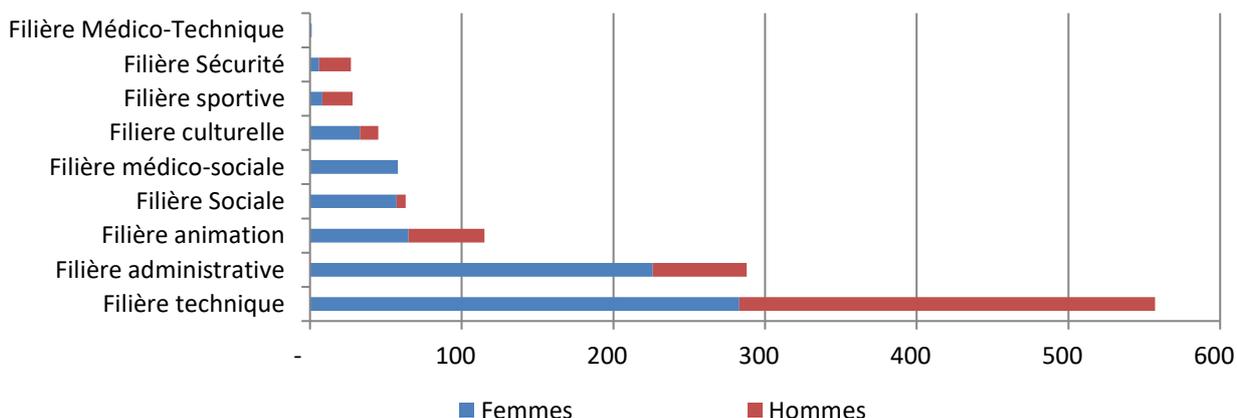
ANNEXE 1 : Éléments chiffrés détaillés se rapportant au personnel

Personnel titulaire - Effectif

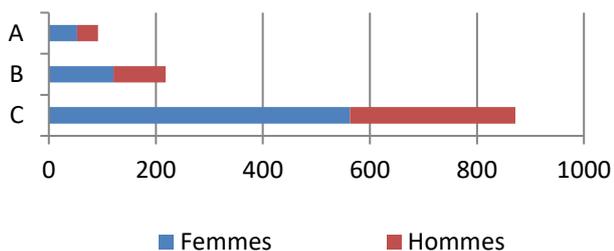
	2016			2017			2018		
	Nombre	Dont absents*	ETP	Nombre	Dont absents*	ETP	Nombre	Dont absents*	ETP
Janvier	1 240	46	1 156,3	1 231	48	1 144,8	1 215	55	1 128,7
Février	1 235	43	1 154,7	1 229	50	1 141,5	1 215	55	1 127,4
Mars	1 229	42	1 150,0	1 230	54	1 138,6	1 212	54	1 126,5
Avril	1 226	44	1 144,3	1 228	54	1 137,7	1 213	55	1 126,2
Mai	1 228	43	1 148,9	1 231	55	1 139,7	1 212	56	1 122,9
Juin	1 226	45	1 144,8	1 229	56	1 136,1	1 213	55	1 125,9
Juillet	1 224	44	1 143,7	1 224	56	1 129,5	1 208	58	1 119,4
Août	1 226	50	1 140,0	1 222	58	1 128,1	1 203	57	1 117,2
Septembre	1 238	46	1 154,8	1 222	54	1 134,8	1 221	52	1 137,1
Octobre	1 236	43	1 155,2	1 217	55	1 128,3	1 226	49	1 145,5
Novembre	1 235	47	1 150,2	1 212	54	1 125,2	1 228	48	1 149,0
Décembre	1 240	48	1 153,7	1 217	53	1 130,8	1 229	50	1 148,2
Moyenne	1 232	45	1 149,7	1 224	54	1 134,6	1 216	54	1 131,1

L'effectif absent prend en compte le personnel en disponibilité, en congé parental, et détachement.

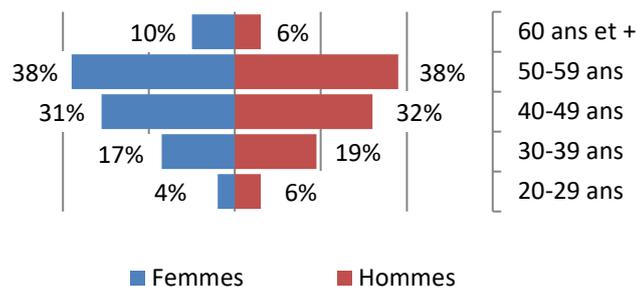
Répartition par filière au 31/12/2018 (effectif total)



Répartition par catégories 31/12/2018 (Effectif total)



Structure par âge de l'effectif



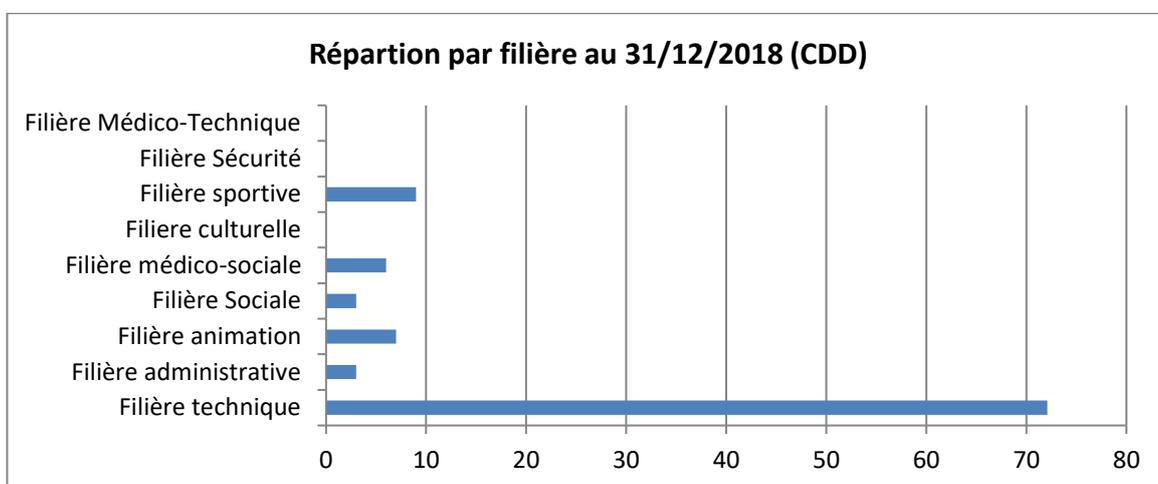
Personnel titulaire – Rémunérations

		Traitement indiciaire	NBI	Primes & Indemnités	H.Supp	Autres	Cotisation patronales	Total
Filière administrative	A	2 063 376 €	48 177 €	504 275 €		32 195 €	1 070 960 €	3 718 983 €
	B	1 569 250 €	12 224 €	242 206 €		10 326 €	789 459 €	2 623 465 €
	C	3 460 551 €	39 815 €	476 250 €	15 703 €	39 342 €	1 758 895 €	5 790 556 €
	TOTAL	7 093 177 €	100 216 €	1 222 731 €	15 703 €	81 863 €	3 619 314 €	12 133 004 €
Filière animation	B	1 049 964 €	15 663 €	180 748 €	375 €	15 394 €	538 851 €	1 800 995 €
	C	1 349 298 €	15 870 €	198 971 €	6 019 €	14 878 €	682 397 €	2 267 433 €
	TOTAL	2 399 262 €	31 533 €	379 719 €	6 394 €	30 272 €	1 221 248 €	4 068 428 €
Filière culturelle	A	269 497 €	3 535 €	41 232 €		4 081 €	136 829 €	455 174 €
	B	489 593 €	2 149 €	63 921 €		3 149 €	246 545 €	805 357 €
	C	316 074 €	5 503 €	46 008 €	8 121 €	3 252 €	160 999 €	539 957 €
	TOTAL	1 075 164 €	11 187 €	151 161 €	8 121 €	10 482 €	544 373 €	1 800 488 €
Filière médico-sociale	A	146 757 €	3 253 €	32 059 €		5 003 €	75 577 €	262 649 €
	C	1 075 648 €	3 862 €	200 916 €	159 €	12 064 €	542 427 €	1 835 076 €
	TOTAL	1 222 405 €	7 115 €	232 975 €	159 €	17 067 €	618 004 €	2 097 725 €
Filière Médico-Technique	B	26 831 €		3 964 €		235 €	12 976 €	44 006 €
	TOTAL	26 831 €		3 964 €		235 €	12 976 €	44 006 €
Filière Sécurité	B	29 049 €	1 012 €	11 594 €			15 160 €	56 815 €
	C	561 773 €	2 530 €	205 566 €	27 512 €	6 899 €	281 404 €	1 085 684 €
	TOTAL	590 822 €	3 542 €	217 160 €	27 512 €	6 899 €	296 564 €	1 142 499 €
Filière Sociale	A	35 522 €		5 063 €		142 €	17 849 €	58 576 €
	B	482 313 €	8 129 €	69 688 €		10 986 €	245 214 €	816 330 €
	C	877 133 €	7 956 €	107 392 €	1 695 €	240 €	432 487 €	1 426 903 €
	TOTAL	1 394 968 €	16 085 €	182 143 €	1 695 €	11 368 €	695 550 €	2 301 809 €
Filière sportive	A	39 146 €		6 677 €			19 715 €	65 538 €
	B	681 952 €	6 276 €	105 336 €	1 079 €	2 272 €	345 298 €	1 142 213 €
	TOTAL	721 098 €	6 276 €	112 013 €	1 079 €	2 272 €	365 013 €	1 207 751 €
Filière technique	A	599 033 €	5 342 €	282 665 €		5 097 €	318 399 €	1 210 536 €
	B	1 121 275 €	8 646 €	339 785 €		10 762 €	569 314 €	2 049 782 €
	C	9 797 878 €	58 592 €	1 623 465 €	138 217 €	168 058 €	4 895 470 €	16 681 680 €
	TOTAL	11 518 186 €	72 580 €	2 245 915 €	138 217 €	183 917 €	5 783 183 €	19 941 998 €
TOTAL	26 052 207 €	248 534 €	4 747 781 €	198 880 €	344 375 €	13 156 225 €	44 748 002 €	

Personnel non titulaire - Effectif

Contrats à durée déterminée

CDD	2016	2017	2018
Etp annuel	86,0	84,9	96,8



Vacations

Vacations	2016	2017	2018
Enfance	171 400	179 500	174 400
Restauration scolaire	48 200	49 600	50 700
Sports & Piscines	24 000	26 500	25 000
Culture & Médiathèque	11 000	9 100	12 300
Autres services	3 750	5 890	6 360
Jeunesse	4 100	5 300	6 000
Info Comm	2 800	2 900	3 200
Sécurité Stade	3 850	3 250	2 140
Petite enfance	2 900	2 260	1 800
TOTAL heures annuelles	272 000	284 300	281 900

Emplois aidés

Emplois aidés	2016	2017	2018
TOTAL heures annuelles	73 011	68 317	37 705

Personnel non titulaire - rémunération

Contrats à durée déterminée

		Traitement indiciaire	Autres	Cotisation patronales	Total
Filière administrative	A	5 935 €	1 681 €	3 333 €	10 949 €
	B	38 097 €	1 188 €	17 160 €	56 445 €
	C	61 558 €	5 127 €	27 055 €	93 740 €
	TOTAL	105 590 €	7 996 €	47 548 €	161 134 €
Filière animation	C	86 394 €	5 686 €	39 650 €	131 730 €
	TOTAL	86 394 €	5 686 €	39 650 €	131 730 €
Filière culturelle	C	12 306 €	2 677 €	6 558 €	21 541 €
	TOTAL	12 306 €	2 677 €	6 558 €	21 541 €
Filière médico-sociale	C	115 673 €	19 423 €	58 002 €	193 098 €
	TOTAL	115 673 €	19 423 €	58 002 €	193 098 €
Filière Sociale	B	60 805 €	4 894 €	28 679 €	94 378 €
	TOTAL	60 805 €	4 894 €	28 679 €	94 378 €
Filière sportive	B	113 785 €	8 750 €	53 540 €	176 075 €
	TOTAL	113 785 €	8 750 €	53 540 €	176 075 €
Filière technique	B	25 400 €	7 805 €	14 568 €	47 773 €
	C	1 298 802 €	150 783 €	642 249 €	2 091 834 €
	TOTAL	1 324 202 €	158 588 €	656 817 €	2 139 607 €
	TOTAL	1 818 755 €	208 014 €	890 794 €	2 917 563 €

Autres

	Rémunération totale	Cotisation patronales	Total
Apprentis	134 664 €	14 290 €	148 954 €
Ass Maternelles	370 499 €	127 773 €	498 272 €
Emplois aidés	399 446 €	64 893 €	464 339 €
Vacataires	3 146 155 €	968 091 €	4 114 246 €

Avantages en nature

Pour la commune de Villeneuve d'Ascq ils se limitent à la mise à disposition de logements de fonction pour nécessité de service.

Ces mises à disposition font l'objet :

- de délibérations prises en conseil municipal
- d'arrêtés individuels pour chaque agent occupant l'un de ces logements
- des déclarations fiscales correspondantes

Au 31/12/2018, 9 logements de fonction étaient occupés dans ce cadre.

Temps de travail

Ainsi que repris dans le rapport de la Chambre régionale des comptes transmis en date du 4 janvier 2019, la commune a fixé le temps de travail à 1 520 heures annuelles, comme autorisé par la loi du 26 janvier 1984.

Au regard du temps de travail normalisé des fonctionnaires territoriaux étant à ce jour de 1 607 heures, elle recommande d'engager une réflexion sur son évolution.

Dans sa réponse définitive à ce rapport, la Ville a pris acte de de cette recommandation et a souligné qu'elle avait d'ores et déjà initié un groupe de pour la mise en place du télétravail et pris attache auprès du CNFPT pour être accompagnée sur ce projet.

ANNEXE 2 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Opérations pluriannuelles

Opérations		Crédits déjà mobilisés	Programmation 2019/2022				Total 2019 / 2022	recettes acquises	recettes en attente d'arrêtés
			2019	2020	2021	2022			
2016-06	Quartier du Pont de Bois	726	1 000	1 400			2 400		
2016-07	Quartier d'Annappes	238		380	235		615		
2016-01	Centre Ville	1 341	1 500	1 500	1 500	5 500			
2016-10	Vidéoprotection	1 999	1 050				1 050	153	
2016-02	GS Pont de Bois	5 269	2 620				2 620		
2016-03	GS Nord	450	670	5 000	4 100		9 770	2 543	
2015-02	GS T. Lautrec	1 692	750	0	0		750		
2018-01	Plan numérique dans les écoles	244	250	150			400		
2016-11	Église d'Ascq	1 427		260			260		
2016-12	Église du Bourg	205		1 000	800	1 200	3 000		
2017-01	Astropole du Héron	217	1 000	800			1 800		
	Rose des vents	213	600	2 100	6 000	5 000	13 700	40	8 800
2016-04	Stade Théry	3 284	60				60	433	
2017-03	Palacium	234	2 670	1 900			4 570		2 000
2016-14	Piscines	39		1 500	1 500		3 000		
2016-09	ESUM	51			1 970	2 400	4 370		
2016-05	Stade Beaucamp	76	2 000	500			2 500		
2018-02	Opérations immobilières	1 581	975	575			1 550		
	Centre Social Centre Ville	841	1 350	700			2 050	2 250	
	Total opérations pluriannuelles	20 130	16 495	17 765	16 105	14 100	64 465	5 419	10 800

Programmes annuels récurrents

		2019	2020	2021	2022	Total 2019 / 2022	recettes acquises	recettes en attente d'arrêtés
Travaux d'accompagnement des opérations MEL	Voirie	200	200	200	200	800		
	Éclairage public	450	450	450	450	1 800		
Travaux d'éclairage public		600	600	600	600	2 400		
Aires de jeux		200	200	200	200	800		
Plateaux sportifs		100	100	100	100	400		
ADAP		1 280	1 280	1 280	1 280	5 120		
Enveloppes pour programmes annuels	Besoins patrimoniaux	5 200	4 600	4 600	4 600	19 000	1 048	
	Travaux d'aménagement	300	300	300	300	1 200		
	Équipements et matériels	1 800	1 800	1 800	1 800	7 200	10	
Total opérations annuelles		10 130	9 530	9 530	9 530	38 720	1 058	0

Dossiers à programmer et opérations ponctuelles

		2019	2020	2021	2022	Total 2019 / 2022	recettes acquises	recettes en attente d'arrêtés
Dossiers à programmer								
GS Bossuet		100	2 000	4 000	2 000	8 100		
Ferme Saint-Sauveur	Sécurisation et structuration	500	800	800		2 100		
FOS Tennis			100	1 930		2 030		
Salle Rimbaud			30	1 570		1 600		
Crédits d'études	Opérations diverses	290	80			370		
						0		
Opérations ponctuelles						0		
Parc Decugis/tilleuls	Rénovation	120				120		
Jardins familiaux	Van Gogh / Vétérans	100				100		
Cimetière d'Ascq	Allées pour caves urnes	13				13		
		1 123	3 010	8 300	2 000	14 433		

Synthèse 2019 / 2022

	2019	2020	2021	2022	Total 2019 / 2022	recettes acquises	recettes en attente d'arrêtés
Opérations pluriannuelles	16 495	17 765	16 105	14 100	64 465	5 419	10 800
Programmes annuels récurrents	10 130	9 530	9 530	9 530	38 720	1 058	0
Dossiers à programmer	890	3 010	8 300	2 000	14 200	0	0
Opérations ponctuelles	233				233		
TOTAL	27 748	30 305	33 935	25 630	117 618	6 477	10 800

Échéancier des subventions attendues

	2019	2020	2021	2022	Total 2019 / 2022
Vidéoprotection	153				153
Stade Théry	433				433
Centre Social Centre Ville	50	2 200			2 250
GS Nord		203	203	2 136	2 543
Palacium	1 000	1 000			2 000
Rose des vents	40	800	4 000	4 000	8 840
Subventions diverses	1 058	300	300	300	1 958
Total	2 734	4 503	4 503	6 436	18 177